



Gironde

LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe chargée de la Transition Ecologique et de l'Aménagement
Direction des Infrastructures de Mobilité
Direction adjointe de Préservation du Patrimoine et Infrastructures de Mobilité

Arrêté du 28.05.2025

COMMUNES DE ARBANATS et DE PORTETS

ROUTE D214

Revêtement en enduit superficiel

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de la route, et notamment l'article R411-8,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

VU l'arrêté de délégation de signature N°2024.2685.ARR du 21 novembre 2024,

VU la circulaire ministérielle annuelle fixant le calendrier des jours "hors chantiers",

VU l'arrêté de la préfecture de la Gironde en date du 26 décembre 2024, fixant les conditions de circulations sur les Routes à Grande Circulation à l'occasion de certaines restrictions temporaires de circulation,

VU les avis réputés favorables des Mairies de PORTETS et de ARBANATS,

VU l'avis de la Préfecture de la Gironde, Mission Sécurité Routière, Observatoire et Techniques Sécurité Routières,

VU l'avis de la Région Nouvelle Aquitaine, Sous Direction des Transports Routiers de Voyageurs, site de Bordeaux,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de Reevetement en enduit superficiel, il convient de réglementer la circulation sur la route D214,

SUR PROPOSITION du directeur général des services du département de la Gironde,

A R R Ê T E

ARTICLE PREMIER - Sur la section de la route D214, voie de 3ème catégorie, comprise du PR 25+415 au PR 25+880, hors agglomérations, dans les communes de ARBANATS et PORTETS, la circulation sera interdite de 8h00 à 16h30 (sauf bus scolaires entre 13 h30 et 14 h30 les mercredi).

Une déviation sera mise en place, dans les 2 sens de circulation, par la RD214E6 en et hors agglomération de la commune de PORTETS, puis par la RD1113 en et hors agglomérations des communes de PORTETS et de ARBANATS.

Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, s'assurer d'une bonne visibilité en approche.

La MDIM GE2M devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 05 57 83 65 86, afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

Ces prescriptions sont applicables **du 4 juin 2025 au 4 juillet 2025** (Durée effective des travaux, 1 jour).

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de la MDIM Graves Entre Deux Mers.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes de ARBANATS et PORTETS par les soins des Maires et aux extrémités du chantier par la MDIM GE2M chargée des travaux.

ARTICLE 4 -

* Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,

* Messieurs les Maires de ARBANATS et de PORTETS,

* Monsieur le sous directeur des transports Routiers de Voyageurs - site de Bordeaux - Région Nouvelle Aquitaine,

* Monsieur le responsable de la Maison Départemental des Infrastructures de Mobilité Graves Entre Deux Mers,

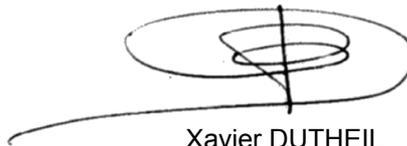
* Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

* Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le mercredi 28 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur Adjoint de Préservation du Patrimoine et
Infrastructures de Mobilité,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' shape with a vertical line through the center, and a long horizontal stroke extending to the left.

Xavier DUTHEIL